

SFEC

Quelle gouvernance pour la transition écologique ?

Déclaration du groupe Familles

La présente résolution est de qualité et dresse un constat sans appel. Si les objectifs pour atteindre la neutralité carbone en 2050 restent clairs, ceux à 2030 nécessitent déjà d'être revus à la hausse en raison de l'incapacité que nous avons manifesté jusqu'à présent de nous mobiliser collectivement pour les atteindre. Il est donc urgent de fixer une feuille de route sur la gouvernance couvrant plusieurs questions relatives à l'ambition générale, à la méthode et aux moyens. Notamment devraient être définis les modalités de débat public, les indicateurs de suivi des objectifs, leur territorialisation, la mise en œuvre et la mise en cohérence des politiques publiques avec ces mêmes objectifs, l'adéquation des moyens financiers ainsi que la transition juste et l'engagement des parties prenantes.

Cette feuille de route est indispensable. Elle associe toutes les parties prenantes et notamment les familles. Le groupe Familles souhaite appuyer deux points de la présente résolution.

Premièrement sur le financement, la recommandation d'affecter les recettes de la fiscalité environnementale à des investissements verts et au soutien des revenus des ménages les plus modestes pour renforcer son acceptabilité est pertinente. A ceci doit s'ajouter la prise en compte de la composition des familles pour coller au plus près aux réalités de vie des familles dans les territoires.

Le second point d'attention dans la gouvernance de la transition énergétique et climatique mentionne une déclinaison des objectifs au plus près des atouts et des enjeux dans les territoires. La territorialisation de la Stratégie Française Energie- Climat sera en effet un enjeu essentiel pour assurer la cohérence et l'articulation entre les objectifs nationaux et territoriaux, leur légitimité au plus près des réalités de terrain et leur mise en œuvre opérationnelle.

Le Groupe Familles a voté la résolution.